

Vous devez utiliser ce formulaire pour :

Liberté Égalité Fraternité



Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

## Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

• Déclarer l'achèvement des travaux de construction ou La présente déclaration a été reçue à la mairie

<ul> <li>d'aménagement</li> <li>Déclarer que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction</li> <li>Déclarer que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis ou à la déclaration préalable</li> </ul>	le : (cachet de la mairie et signature du receveur)
1- Désignation de l'autorisation	
Permis de construire ⇒ N° PC 065 129 21 00009	
2- Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'auto	risation)
Vous êtes un particulier NOM et prénom : Monsieur SABATIER Thierry	
pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chan	rement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant. Vous gement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.
Adresse: Numéro:	Language
J'accepte de recevoir par courrier électronique les docur l'adresse suivante :	nents transmis en cours d'instruction par l'administration à

4- Achèvement des travaux  Chantier achevé depuis le 29 6 20 +  Ensemble des divisions effectué le :  Changement de destination effectué le :		
L'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finit	ion des voiries ? 🗆 Oui 🗆 Non	
Surface hors œuvre nette créée (en m²):		
· Accession Aidée (hors prêt à taux zéro) : · Prêt à taux zéro :		
· Autres financements :		
J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes à	l'autorisation (permis ou non opposition à la déclaration préalable)	
A. Castel Keis		
Signature du (ou des) déclarant(s)	Signature de l'architecte (ou de l'agréé en architecture) s'il a dirigé les travaux	
de la construction et de l'habitation;  · AT2 : dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'article R.111 accompagnée du document prévu à l'article L. 112-19 de ce cattestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis su par l'article L. 563-1 du code de l'environnement  · AT3 : L'attestation de prise en compte de la réglementati l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme].  · AT4 : L'attestation de prise en compte de la réglementat l'habitation [Art. R.462-4-3 du code de l'urbanisme].	tent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art. R.111-19-15 du code38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement et code, établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce cod ar le respect des règles de construction parasismiques et para-cycloniques prévue ion thermique prévue par l'article R.111-20-3 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique par l'article R.111-4-2 du code de la construction et communique par l'article R.111-4-2 du code de la constructio	
La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux control par pli recommandé avec demande d'avis de réception soit déposée contre décharge à la mairie	on postal au maire de la commune	
A compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administra permis ou à la déclaration préalable. Ce délai est porté à <b>cinq m</b> l'urbanisme <sup>2</sup> .	ation dispose d'un délai de <b>trois mois</b> pour contester la conformité des travaux a nois si votre projet entre dans l'un des cas prévu à l'article R. 462-7 du code d	
adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartem (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent de surfaces nouvelles ou le changement de destination et le cas éc	cont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire de ent, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts fonci notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de sous-destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraît ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du Code général des impôts).	
contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle g	8 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux répons arantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité ées recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de voi	

La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte ou l'agréé en architecture, dans le cas où ils ont dirigé les travaux.

demande.

la case ci-contre 3

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; travaux situés dans un secteur sauvegardé, dans un site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le cœur d'un parc national ou dans un espace ayant vocation à être classés dans le cœur d'un futur parc national ; travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.